



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 20 MARS 2026

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DEL CM 02_2026_13

L'An deux mil vingt-six, le 20 mars, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la Présidence de Monsieur Igor TRICKOVSKI, Maire.

DATE DE CONVOCAION : 16/03/2026

DATE D’AFFICHAGE : 16/03/2026

Membres élus en fonction : 23 Nombre de présents : 22 Nombre de votants : 23 Quorum : 12

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

M. Igor TRICKOVSKI, Mme Sylvie ARMAND-BARBAZA, M. Richard PELISSERO, Mme Magalie CAZAL, M. Hugues MASLARD, Mme Manuella SAINTE-ROSE, Mme Nathalie DARRAGUS, M. Joseph AFONSO, Mme Aurélie ADAM, M. Baptiste IBANEZ, Mme Nihed JEBALI, M. Cédric LANCELLE, Mme Virginie CORDIER, M. Franck BOSTON, Mme Clémence LUCAS, M. Romolo GRASSI, Mme Maria VIANA, M. Jérôme ARMAND, Mme Emeline LESAGE BORDIER, M. Stéphane DUBOIS, Mme Shavyna LOURDEMASSY, M. Christian TANAÏS.

Excusé(es) représenté(es) : M. Zacharie RIBEIRO procuration à M. Igor TRICKOVSKI.

Excusé(es) non représenté(es) :

Absents(es) :

Secrétaire de Séance : Mme Sylvie ARMAND-BARBAZA

OBJET : ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE.

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2122-4, L2122-7-2 et L2122-10 ;

VU la délibération n° DEL CM 02_2026_12 du conseil municipal en date du 20 mars 2026 relative à la création du nombre de poste d'adjoint pour la commune de Villejust ;



Monsieur Le Maire invite le conseil municipal à procéder à l'élection des adjoints au maire de la commune de Villejust, conformément à l'article L2122-7-2 du code général des collectivités territoriales qui dispose que dans chaque commune de 1000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni préférentiel. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un.

Si après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Monsieur le Maire a constaté qu'une liste de candidats aux fonctions d'adjoints a été déposée.

La liste de candidats est la suivante :

- Mme Sylvie ARMAND-BARBAZA
- M. Richard PELISSERO
- Mme Magalie CAZAL
- M. Hugues MASLARD
- Mme Nathalie DARRAGUS
- M. Joseph AFONSO

Il est alors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Au premier tour de scrutin secret le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins : 23

Bulletins blancs : 0

Bulletins nuls : 0

Suffrages exprimés : 23

Majorité absolue : 12

La liste conduite par Mme Sylvie ARMAND-BARBAZA ayant obtenu la majorité absolue, sont proclamé élus en qualité d'adjoint au maire dans l'ordre du tableau :

- 1^{er} adjoint au maire : Mme Sylvie ARMAND-BARBAZA
- 2^{ème} adjoint au maire : M. Richard PELISSERO
- 3^{ème} adjoint au maire : Mme Magalie CAZAL
- 4^{ème} adjoint au maire : M. Hugues MASLARD
- 5^{ème} adjoint au maire : Mme Nathalie DARRAGUS
- 6^{ème} adjoint au maire : M. Joseph AFONSO

*Ainsi fait et délibéré aux
Jours, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
A Villejust, le 20/03/2026*

*Le Maire,
Igor TRICKOVSKI*